

**Bordeaux, le 26 septembre 2024**

**Thierry BABOEUF,**

**IEN-ET SBSSA**

**À**

**chef(fe) D’établissement.**

**Equipes pédagogiques du Bac Pro AEPA**

**INFORMATIONS BAC PRO AEPA**

**Session 2024 : résultats au niveau de l’Académie de Bordeaux :**





**Notes obtenues par les élèves par établissements :**



Je remercie les équipes pédagogiques d’avoir pris en compte les recommandations pour une équité de traitement des élèves quelque soit l’établissement de formation, les résultats tendent à être plus homogènes au niveau académique, néanmoins il faut poursuivre le travail engagé pour que les élèves diplômés répondent bien aux exigences que le national nous impose dans la mise en œuvre de la formation.

J’ai réuni un groupe d’enseignants début juillet, et sous l’impulsion de Mme Nathalie Daniel professeure ressource académique en Bac Pro AEPA, que je remercie vivement pour le travail mené mais aussi pour l’accompagnement au quotidien des équipes pédagogiques, nous avons construit un nouveau cahier des charges pour la mise en œuvre des CCF, ainsi que de nouvelles grilles d’évaluation mieux compréhensibles par tous les acteurs : élèves, enseignants et professionnels.

Nous vous proposons de vous présenter ces grilles lors de 2 visioconférences identiques afin de s’adapter à vos disponibilités :

Le lundi 30 septembre à partir de 18h00

Le mercredi 2 octobre à partir de 14h00

Lien unique de connexion : <https://meet.google.com/zzg-hjpn-hfb>

Le cahier des charges et les grilles seront mis en œuvre dès cette année pour les élèves de première et de terminale.

**Mise en œuvre de la formation :**

Il est important dans le cadre de la mise en œuvre de la formation **de privilégier des blocs de 3 ou 4 heures plutôt le matin**. Il est rappelé que l’inspection générale et le groupe de pilotage national insistent **sur le strict respect des exigences de la mise en œuvre des CCF en PFMP**, et par conséquent la nécessité de libérer de cours l’ensemble des enseignants du domaine professionnel pour réaliser les évaluations lors de la dernière semaine de PFMP.

**Mise en œuvre de la mixité des publics, formation par apprentissage :**

Dans le cas d’un élève en apprentissage, la structure d’accueil doit être :

• soit une collectivité territoriale (Mairie, communauté de communes ou conseil départemental), structure qui gère des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) ou qui ont des professionnels qui interviennent sur des ACM ou écoles durant les temps péri-scolaires et le mercredi.

• Soit un EHPAD, résidence service si la structure a un animateur professionnel en poste.

Les clubs sportifs ne font pas parti des structures validées pour le Bac pro AEPA en apprentissage. Néanmoins une dérogation est possible : il faut que le club intervienne sur du périscolaire pour de la découverte sportive, que le sport soit uniquement des sports collectifs et que la structure ait bien en tête que l’élève devra faire 4 semaines de stage en EHPAD en 1ère.

**Mise en œuvre de l’UF2S : unité facultative en secteur sportif en Bac Pro AEPA :**

En annexe a ce courrier vous trouverez une note concernant la mise en œuvre de l’UF2S en Bac Pro AEPA. Je vous remercie d’appliquer les préconisations détaillées dans cette note.

**Profil des professeurs intervenant en Bac Pro AEPA**

Les exigences de ce diplôme imposent d’avoir des enseignants en mesure de dispenser les enseignements décrits par le référentiel. Depuis la mise en œuvre de ce diplôme de nombreux moyens ont été mobilisés dans le cadre de l’EAFC pour former les équipes pédagogiques, cela se poursuivra cette année sur la période de janvier-février. Cependant le Bac Pro AEPA n’a pas de composante sportive, les professeurs qui enseignent en AEPA n’ont pas à avoir une spécificité « sportive ».

**Nombres de diplômés et employabilités :**

Lors de ces 2 premières sessions c’est plus de 400 élèves qui ont été diplômés, on ne peut que s’en réjouir, cependant l’employabilité reste aujourd’hui très faible, les EHPAD ne recrutant pas pour le moment ces nouveaux animateurs. Une interrogation sur la volumétrie de la formation devra être engagée si nous ne voulons pas inonder le marché d’animateurs qui ne trouverons pas d’emplois.

**Informations sur les examens :**

**Calendrier prévisionnel des épreuves et des corrections session 2025 :**

La nouvelle organisation de l’année de terminale en Bac Pro oblige la DEC a une totale réorganisation des examens, tant pour les épreuves que pour les corrections, ainsi que la mise en œuvre des épreuves ponctuelles du CAP AEPE.

**Cela impose une anticipation des aujourd’hui des organisations dans les établissements scolaires.**

**Les contraintes font que les enseignants y compris ceux intervenant exclusivement en Bac Pro AEPA soient mobilisés pour les épreuves ci-dessous.**

**Le projet de calendrier est le suivant :**

**Ecrits du Bac Pro :** entre le 12 mai et le 21 mai

**Correction de l’épreuve E2 : méthodologie de projet au service de l’éducation à la santé du Bac Pro ASSP :** **le 28 mai 2025**, une enquête en ligne adressée aux établissements en décembre permettra d’identifier les enseignants qui interviennent en éducation à la santé ou qui ont des compétences en méthodologie de projet, pour participer à ces corrections.

**Epreuves ponctuelles du CAP AEPE**. Les équipes d’enseignement professionnel seront mobilisées sur les seules dates disponibles pour ces épreuves : **26, 27 mai ; 2, 6, 10, 11 juin 2025.**

**Correction épreuve EP2 :** 24 juin 2025.

Je vous remercie de votre engagement pour la réussite de nos élèves et vous souhaite une belle année scolaire 2024-2025.

**Thierry BABOEUF IEN-ET SBSSA.**